

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 29 juin 2021,
Secrétaire de séance : Jean-Claude COUSTET

Etaient présents 55 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRÈRE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Nathalie LESPOUNE suppléante de Bernard MORA, Jean-Paul GOURSAUD suppléant de Louis BENOIT,

Pouvoirs : Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE à Lydie ALTHAPÉ, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Ophélie ESCOT, Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS,

RAPPORT N° 210707-05-URB-

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « BIEN CHEZ SOI 3 » :
ADHÉSION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION**

Mme ROSSI précise que le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Bien chez soi 2 », auquel notre collectivité a adhéré par délibération en date du 13 décembre 2018, a atteint ses objectifs et a été clôturé au 31 mai 2021.

Ce programme d'aide à l'amélioration de l'habitat intervient en dehors du périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain 2019-2024.

Ainsi, entre 2018 et aujourd'hui, le PIG a permis la réhabilitation de 222 logements sur le territoire du Haut-Béarn :

- 203 logements de propriétaires occupants ;
- 19 logements de propriétaires bailleurs.

Les thématiques des dossiers présentés sont les suivantes :

- 36 logements indignes, rénovation, travaux lourds ;
- 61 travaux d'autonomie, de maintien à domicile ;
- 161 travaux de rénovation énergétique, amélioration efficacité énergétique, lutte contre la précarité énergétique.

En 2019 et 2021, la CCHB est intervenue sur 49 dossiers, pour un montant provisoire de 63 798 € :

- 45 propriétaires occupants ;
- 4 propriétaires bailleurs pour 14 logements.

Les orientations d' « EN DAVAN » montrent également une forte demande pour du logement locatif et pointent des problèmes de dévitalisation des bourgs, avec des immeubles vacants non entretenus.

Aussi, il apparaît pertinent de poursuivre ce programme auprès du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques, guichet unique du PIG 3, et de reconduire cette opération pour une durée de 3 ans.

Le Règlement d'Intervention de la CCHB établi pour le programme précédent peut être reconduit en conservant les modalités d'attribution. Cependant, il est proposé de supprimer le seuil d'intervention de 300 €.

Ainsi, les modalités d'attribution sont les suivantes :

- Travaux de rénovation énergétique et/ou autonomie : 2.5 % du montant HT des travaux.
- Travaux logements indignes ou très dégradés : 5 % du montant HT des travaux.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADHERE** au Programme d'Intérêt Général Bien chez Soi 3,
- **APPROUVE** le présent Règlement d'Intervention d'attribution des aides financières à la réhabilitation de l'habitat ancien, sur le territoire intercommunal, hors OPAH-RU,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette opération,
- **DIT** que les crédits sont déjà inscrits au Budget Primitif 2021,
- **ADOpte** le présent rapport.

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le



ID : 064-200067262-20210707-210707_05_URB-DE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 juillet 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY